

## Questionnaire sur l'Absence d'Aveu en contexte d'interrogatoire

(QAA ; Deslauriers-Varin, 2006)

Vous trouverez ci-dessous une série de raisons pour lesquelles les gens préfèrent ne pas avouer leur crime à la police. S.V.P., lisez attentivement chacune des questions et encerclez le chiffre qui s'applique le mieux à votre cas.

<b>Je n'ai pas admis à la police les faits reprochés parce que :</b>	Pas du tout		Assez			Énormément	
1. J'avais peur d'aller en prison.	1	2	3	4	5	6	7
2. Je craignais de perdre des personnes qui me sont chères (conjointe, enfants, parents, etc.).	1	2	3	4	5	6	7
3. J'avais peur de perdre mon emploi.	1	2	3	4	5	6	7
4. J'avais peur de perdre de l'argent (frais d'avocat, perte d'entreprise, perte d'emploi, etc.).	1	2	3	4	5	6	7
5. Je craignais d'avoir un casier judiciaire.	1	2	3	4	5	6	7
6. J'avais peur que cela me nuise (suite aux conseils de votre avocat).	1	2	3	4	5	6	7
7. J'avais peur de la sentence.	1	2	3	4	5	6	7
8. J'avais peur d'être accusé pour d'autres crimes.	1	2	3	4	5	6	7
9. Les conséquences découlant d'une admission me semblaient trop importantes.	1	2	3	4	5	6	7
10. Je ne voulais pas dénoncer d'autres personnes impliquées (ignorez la question si vous n'aviez pas de complice).	1	2	3	4	5	6	7
11. J'avais peur des représailles de la part de complices ou qu'on s'en prenne à mes proches.	1	2	3	4	5	6	7
12. J'avais peur que cela porte atteinte à ma réputation.	1	2	3	4	5	6	7
13. J'avais peur du jugement des autres.	1	2	3	4	5	6	7
14. J'avais peur de la façon dont les médias rapporteraient les événements.	1	2	3	4	5	6	7
15. J'avais peur de le regretter.	1	2	3	4	5	6	7
16. J'avais peur de perdre mon estime de moi-même, de ne plus pouvoir me regarder dans le miroir.	1	2	3	4	5	6	7
17. J'avais peur qu'on ne me croit pas.	1	2	3	4	5	6	7
18. Je ne faisais pas confiance aux policiers	1	2	3	4	5	6	7
19. J'avais peur de la réaction des policiers.	1	2	3	4	5	6	7
20. Je n'aimais pas l'attitude du (des) policier(s) (pression, manque de respect, etc.).	1	2	3	4	5	6	7
21. Je croyais que la police n'avait pas assez de preuves.	1	2	3	4	5	6	7
22. Mon avocat m'avait dit de ne rien dire.	1	2	3	4	5	6	7
23. La victime a menti (ignorez la question s'il n'y avait pas de	1	2	3	4	5	6	7
24. Je croyais que c'était dans mon intérêt de ne rien dire.	1	2	3	4	5	6	7
25. Je ne me sentais pas coupable de ce(s) crime(s).	1	2	3	4	5	6	7
26. Ce n'était pas ma faute.	1	2	3	4	5	6	7
27. J'étais trop confus (hésitant).	1	2	3	4	5	6	7
28. J'étais trop perturbé mentalement.	1	2	3	4	5	6	7
29. Je n'en ressentais pas le besoin.	1	2	3	4	5	6	7
30. J'étais intoxiqué (alcool/drogue) lors du délit.	1	2	3	4	5	6	7
31. J'étais intoxiqué (alcool/drogue) lors de l'interrogatoire.	1	2	3	4	5	6	7
32. Je n'ai pas commis ce(s) crime(s).	1	2	3	4	5	6	7
33. Autre(s) raison(s) pour laquelle (lesquelles) vous n'avez pas avoué votre crime à la police :							

Afin de déterminer les facteurs et motivations liés à la non-confession en contexte d'interrogatoire policier, un questionnaire a été élaboré par Deslauriers-Varin (2006) sur l'absence d'aveu (QAA). L'échelle a été développée afin de questionner les non-confesseurs sur les motivations derrière leur décision de ne pas avouer.

Le QAA était inspiré du questionnaire sur les motivations sous-jacentes à l'aveu de Gudjonsson (GCQ-R), incluant les obstacles à la confession étudiés par ce chercheur, de même que de la littérature sur le sujet.

Les analyses factorielles effectuées avec les items du QAA ont permis d'illustrer la présence des cinq facteurs principaux jouant un rôle dans la décision de ne pas avouer:

- Le premier facteur identifié représente les items liés aux conséquences personnelles que l'individu peut vivre suite aux accusations criminelles, telles que l'atteinte à la réputation.
- Le deuxième facteur englobe les pressions internes du suspect et réfère à son état mental ou son état d'intoxication.
- Le troisième facteur identifié par les analyses factorielles de Deslauriers-Varin concerne la qualité de la preuve. Ce facteur renvoie aux items qui concernent la perception que le suspect avait de la preuve que les policiers détenaient contre lui.
- Le quatrième facteur concernait les items liés au sentiment de culpabilité du suspect face au crime reproché. Le dernier facteur renvoi aux conséquences réelles vécues par l'accusé, telles que la peur des sanctions légales ou encore la peur de perdre un être cher suite aux accusations.

Ces facteurs, représentant une grande partie de la littérature sur les variables liées à la non-confession, étaient similaires à ceux rencontrés par Gudjonsson dans son questionnaire sur la confession.

Source : [https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjYjcq\\_xezcAhVLxYUKHX4cB\\_4QFjACegQIBxAC&url=https%3A%2F%2Fcorpus.ulaval.ca%2Fjspui%2Fbitstream%2F20.500.11794%2F28221%2F1%2F33936.pdf&usg=AOvVaw2ZS7ob5ovAHHUNebOIPUzF](https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjYjcq_xezcAhVLxYUKHX4cB_4QFjACegQIBxAC&url=https%3A%2F%2Fcorpus.ulaval.ca%2Fjspui%2Fbitstream%2F20.500.11794%2F28221%2F1%2F33936.pdf&usg=AOvVaw2ZS7ob5ovAHHUNebOIPUzF)